

ARRÊTÉ N° 2024_185

DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L214-5, D214-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

Vu le décret n°2021-1644 modifié du 16 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles ;

Vu son arrêté n°2023-033 du 27 janvier 2023 désignant les représentants du Département au comité départemental des services aux familles ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Mme Nadia Azoug, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter M. le président du Conseil départemental et assurer la vice-présidence du comité départemental des services aux familles.

ARTICLE 2. - Sont désignés pour siéger au comité départemental des services aux familles les quatre représentants suivants, et leurs suppléants :

- Mme Eve Robert, directrice générale adjointe, titulaire,
Mme Myriam Bouali, directrice de l'enfance et de la famille, suppléante,

- Mme Anne-Sophie Casteigt, directrice de l'insertion, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, titulaire,
Mme Marion Zante, directrice adjointe l'insertion, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, suppléante,

- M. Vincent Mirou, directeur de la maison départementale des personnes handicapées, titulaire,
M. Laurent Sanders, directeur adjoint de la maison départementale des personnes

handicapées, à compter du 13 mai 2024, suppléant,

- Mme Ghyslaine Merle, cheffe de service de la protection maternelle et infantile, titulaire,
Mme Hannane Mouhim Escaffre, cheffe de service adjointe de la protection maternelle et infantile, suppléante.

ARTICLE 3. - Est proposé au secrétaire général aux affaires régionales pour siéger au comité départemental des services aux familles conformément au 13° de l'article D214-3 du Code de l'action sociale et des familles, le représentant suivant, et son suppléant :

- M. Amos Waintrater, directeur adjoint de l'enfance et de la famille chargé de la petite enfance et du soutien à la parentalité, titulaire,
M. Lou Zaid-Chavanne, chef du service des crèches, suppléant.

ARTICLE 4. - L'arrêté n°2023-033 du 27 janvier 2023 est abrogé.

ARTICLE 5. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 6. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le